



*Canada  
Province de Québec  
M.R.C. de Nicolet-Yamaska  
Municipalité de Saint-Wenceslas*

# AVIS DE PUBLICATION

## RÈGLEMENT NUMÉRO 210-19 AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Carole Hélié, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE le conseil a adopté, ce 21 janvier 2019, le règlement numéro 210-19 ayant pour objet la taxation des cours d'eau Antoine-Duhaime, Branche 4 Fourchu, Branche 2 et 3 Fourchu, Branche 27 et 29 de la rivière Blanche.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 210-19 au bureau de la municipalité de Saint-Wenceslas, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 23<sup>e</sup> jour de janvier 2019.

Carole Hélié,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélié, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 10h00 et 11h00, le 23 janvier 2019, à l'endroit suivant, savoir la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23 janvier 2019.

Carole Hélié, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**ZONÉ  
FIER**



*Canada  
Province de Québec  
M.R.C. de Nicolet-Yamaska  
Municipalité de Saint-Wenceslas*

# AVIS DE PUBLICATION

## RÈGLEMENT NUMÉRO 209-19 AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Carole Hélie, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE le conseil a adopté, ce 21 janvier 2019, le règlement numéro 209-19 ayant pour objet la détermination des taux de taxes pour l'exercice financier 2019.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 209-19 au bureau de la municipalité de Saint-Wenceslas, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 23<sup>e</sup> jour de janvier 2019.

Carole Hélie,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélie, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 10h00 et 11h00, le 23 janvier 2019, à l'endroit suivant, savoir la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23 janvier 2019.

Carole Hélie, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**ZONÉ  
FIER**